

LA LETTRE DU MAIRE



chères chers

vous le sar
jours consacré

Un budget déterminé

« L'ENJEU : MAÎTRISER NOS DÉPENSES POUR CONSERVER NOTRE CAPACITÉ D'INVESTIR » hères Saint Loupiennes, chers Saint Loupiens,

vous le savez, le premier trimestre est toujours consacré à cet exercice majeur qu'est la

préparation du budget communal. Cet acte est important car il détermine l'action de notre équipe municipale et les conditions de développement de Saint Loup Cammas.

Pour toutes les collectivités locales, le défi est considérable dans le contexte de crise internationale que nous connaissons. C'est la raison pour laquelle nous faisons preuve de responsabilité, de raison et de courage pour à la fois s'adapter à l'inéluctable baisse des financements publics et ne pas perdre de vue les objectifs et engagements fixés

Dans ce contexte de baisse des dotations et des subventions, la rigueur budgétaire reste un impératif pour limiter la pression fiscale. Malgré cela, le développement et la dynamique de notre commune mais aussi la vie associative, vecteur important de lien et de cohésion sociale, sont notre priorité.

Ce budget réaffirme l'effort de maitrise des charges de fonctionnement, à titre d'exemple, la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie (électricité et gaz) permet environ 30 % d'économie. La renégociation de deux emprunts fait quant à elle économiser 47 000 € sur dix ans.

Le nouveau bâtiment du stade municipal abritant les vestiaires et les clubs house dont le montant total s'élève à 663 000 € a été financé sans avoir recours à un nouvel emprunt. La part communale est de 375 000 €, le Conseil départemental a attribué une subvention d'un montant de 170 000 € et notre Sénateur Alain Chatillon nous a accordé une enveloppe parlementaire de 9 000 €.

Depuis 2011, nous avons malgré la baisse conséquente des dotations de l'Etat réussi à ne pas augmenter la part communale des taux d'imposition. Aujourd'hui cependant, force est de constater que malgré tous les efforts entrepris, cette réduction des dotations de l'Etat décidée par les gouvernements successifs génère des conséquences financières lourdes (80 000 € de moins par an pour notre ville).

Notre commune, comme beaucoup d'autres communes n'échappe pas à cette difficulté. Aussi, après six années consécutives sans augmentation d'impôts, les taux communaux vont devoir augmenter et même si le travail réalisé a permis de contenir l'augmentation, il nous est paru nécessaire, pour éviter de mettre les finances communales en danger, d'augmenter les taux communaux de 1,02 % pour compenser la diminution des dotations de l'Etat.

L'enjeu : Maîtriser nos dépenses pour conserver des capacités à investir.

Aujourd'hui, pour construire l'avenir, nous devons être sages et ambitieux, équitables et solidaires, raisonnables et respectueux. C'est pour cela que nous poursuivons nos investissements toujours dans la mesure de nos movens.

La municipalité a également engagé la révision du plan local d'urbanisme qui fixera pour les années futures les grands axes de développement et la biodiversité à préserver. Ce document traduit notre volonté d'une maîtrise de l'évolution démographique modérée et équilibrée.

Plus que jamais ces mots « œuvrer en notre âme et conscience » doivent demeurer notre unique ambition.

Cordialement,

Votre Maire, Claude MARIN

Directeur de la publication :Claude MARIN

Comité de rédaction : Herveline JACOB, Anne-Marie MARTINEZ, Laurence PRUDON, Céline MENEGHIN, Gwendoline VALES, René FRUET, Pierre GAGLIONE, Patrice GERBER, Olivier MESTRE, Jean RUBIO, Denis SFORZIN

Création et réalisation : LSP Toulouse

ENFANCE ET JEUNESSE

Prêts pour l'été! Le conseil municipal des jeunes

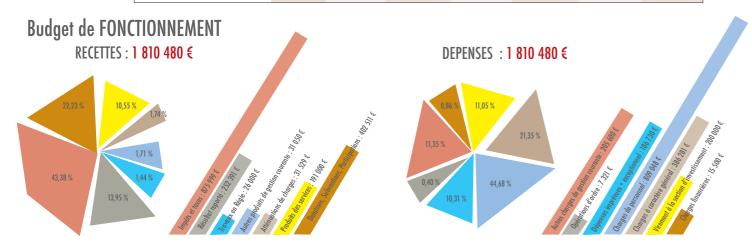
ENVIRONNEMENT

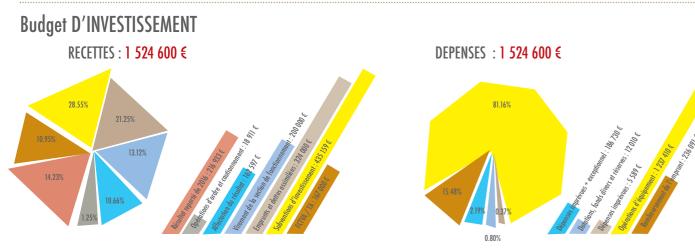
Bruits, déchets... si on pensait aux autres ?

BUDGET DE LA COMMUNE 2017



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	13.39 %	13.39 %	13.39 %	13.39 %	13.39 %	13.39%	13.66%
Taxe foncière bâti	17.01 %	17.01 %	17.01 %	17.01 %	17.01 %	17.01%	17.35%
Taxe foncière non bâti	118.47%	118.47%	118.47%	118.47%	118.47%	118.47%	120.84%





EVOLUTION DE L'ANNUITE DE LA DETTE AVEC LA RENEGOCIATION EFFECTUEE EN 2017				
2012	86 365 €			
2013	85 144 €			
2014	59 182 €			
2015	59 182 €			
2016	59 182 €			
2017	56 404 €			
2018	52 855 €			
2019	37 403 €			
2020	24 095 €			

<u>ENVIRONNEMENT</u>

Š

SECHERESSE

Etat de catastrophe naturelle

La demande a été refusée pour l'année 2015. Monsieur Le Maire a refait une demande de reconnaissance de sinistre pour les mouvements de terrain (sécheresse) pour l'année 2016.

IMPORTANT : si vous constatez des fissures intérieures ou extérieures sur votre habitation, vous devez adresser un courrier accompagné de photos à Monsieur Le Maire afin de pouvoir vous informer rapidement si l'Etat reconnaît la catastrophe naturelle pour la commune de SAINT LOUP CAMMAS.

Depuis le 11 mai 2017, le **brûlage des**

déchets
végétaux
des parcs
et jardins
est interdit
sur l'ensemble de
la commune
(arrêté municipal
n°D.2017.026)

HALTE AUX BRUITS J

Les travaux ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES

ENFANCE ET JEUNESSE





PRÊTS POUR L'ÉTÉ!

Déjà l'été qui se prépare, des sorties sur un plan d'eau, à la piscine, à Monkey Park et à Walibi sont d'ores et déjà à l'étude... le traditionnel séjour à Collonges-la-Rouge aura lieu du 24 au 27 juillet pour les 7/11 ans avec au programme spéléo, vtt, baignade.. de beaux souvenirs de vacances d'été pour tous ces enfants.



LA RESTAURATION SCOLAIRE

La municipalité a organisé un instant pédagogique et ludique en collaboration avec la société de restauration, pour apprendre aux tout petits comment bien se nourrir et ce qu'il est important de choisir pour composer un petit déjeuner équilibré. L'animateur/diététicien Benoit a été très écouté, il faut dire que ces jeunes écoliers ignoraient qu'il y avait des petits soldats que l'on appelle des vitamines dans toute cette nourriture et que ça les rendraient très forts . . . gageons que ces bambins verront leur petit déjeuner d'une toute autre façon.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Ces jeunes conseillers municipaux sont les porte-paroles de leurs camarades.

Ils sont élus pour s'exprimer, se concerter, proposer des idées, donner leur avis et mener ensemble des actions. Ils découvrent et comprennent le fonctionnement d'une municipalité, la démocratie s'apprend dès le plus jeune âge. Tous les trimestres, ces enfants se réunissent dans la salle du conseil municipal de la mairie, et exposent leurs idées d'amélioration, notamment de leur école, à Claude Marin, qui en concrétise certaines, à la grande fierté de ces jeunes citoyens.

Ainsi, entre autres, des porte-manteaux supplémentaires ont été installés, un récupérateur d'eau de pluie a été acheté, la lecture de jolies histoires aux petits de la maternelle a été instaurée, deux enfants assistent aux réunions restauration de la cantine et donnent leur avis et leurs attentes etc . . .

OBLIGATOIRE SUR UN VÉLO... LE PORT DU CASQUE



Attention, depuis le 22 mars 2017, le port d'un casque certifié (NF ou ECE 22/04 22/05) est obligatoire pour tous les enfants de moins de 12 ans !

En cas de non respect de cette obligation, un adulte qui transporte à vélo un enfant passager non casqué, ou qui accompagne un groupe d'enfants non protégés, risque une amende forfaitaire de 135 euros.



www.tiques.lu et www.zecken.lu

Une réception CITOYENNE pour Irène FRACHON



M. Le Député, Irène FRACHON, Claude MARIN

Irène FRACHON a combattu près de cinq ans pour faire supprimer sur le marché le Médiator. Elle est venue à Saint Jean et à Castelmaurou pour présenter le film « La fille de Brest » au cinéma « Le Méliès ». La salle était comble et n'a pas pu accepter tout le monde. Il faut rappeler que ce médicament des laboratoires Servier a eu de graves conséquences sur la santé et a occasionné près de 2000 décès.



OUVERTURE ACCUEILS DE LOISIRS

L'accueil de loisirs extrascolaire ouvrira ses portes cet été du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2017 et du lundi 21 août au vendredi 1er septembre 2017.

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Comme chaque année, la municipalité met en place l'opération « Tranquillité Vacances ». Afin que les policiers municipaux effectuent une surveillance à des heures variées aux abords de votre domicile pendant vos vacances, venez retirer le formulaire en mairie pour vous inscrire. Le formulaire est également téléchargeable sur le site de la commune :

www.mairie-saintloupcammas.fr

PREVENTION DES CAMBRIOLAGES

VOUS ETES VICTIME OU TEMOIN D'UN CAMBRIOLAGE: COMPOSEZ LE 17

OPPOSITION CARTE BANCAIRE: 0 892 705 705

OPPOSITION CHEQUIER: 0 892 68 32 08 **BLOCAGE TELEPHONES PORTABLES**

Bouvaues Télécom : 0 800 29 10 00

• Free Mobile : 32 44 • SFR : 10 23 • Orange: 0 800 100 740

VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE

GENDARMERIE DE CASTELGINEST : 05 61 37 17 17

APPELS URGENTS

le week-end du samedi midi au lundi matin 9 h, jours fériés et tous les jours de 18 h au lendemain 9 h: 06 72 14 56 26

INAUGURATION DES VESTIAIRES ET DES SALLES POLYVALENTES DU STADE "PIERRE DE LASSUS"





Samedi 20 mai, à l'issue de la cérémonie d'inauguration animée par La Gerbe d'Or et en présence de Gérard Bapt, député de la 2e circonscription, Sabine Geil-Gomez et Didier Cujives, conseillers départementaux et Pierre Lattard, représentant du sénateur Alain Chatillon, Monsieur le Maire a remis les clés du nouveau bâtiment aux présidents des associations de foot et de tennis de la commune.

Après plusieurs mois de travaux dirigés par le cabinet d'architectes Carrere-Bourthoumieux, les associations de foot et de tennis vont enfin pouvoir investir ce lieu très convivial et confortable. La réalisation de ce projet d'un montant total de 663 181 € et réalisé sans emprunt a été rendue possible notamment grâce aux aides accordées par le Conseil départemental et l'enveloppe parlementaire du sénateur Alain Chatillon (respectivement de 170 431 \in et 9 000 \in).

Eté 2017 : ACCUEIL MAIRIE

En raison des congés d'été, le secrétariat de la mairie fermera les samedis matin du 15 juillet au 19 août (inclus). Les horaires d'ouverture de la mairie seront du lundi 10 juillet au vendredi 25 août

9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30.

mairie@mairie-saintloupcammas.fr

www.mairie-saintloupcammas.fr

Courriel:

Site internet:



A l'approche de l'été, le plan canicule va être mis en place avec un registre le concernant. Ceci est un devoir de solidarité. L'inscription volontaire des personnes intéressées peut se faire au secrétariat de votre mairie.

Informations au 05.34.27.28.50 ou www.sante.gouv.fr

N'oubliez pas en tant que citoyen votre devoir de secourir toute personne en danger. Le numéro d'urgence reste unique : le 15.

FORUM DES **ASSOCIATIONS**



Venez choisir ou renouveler vos activités de l'année pour vous-mêmes et vos enfants en matière de sport ou de culture.

Dans tous les cas, le rendezvous des associations est fait pour vous. Toutes les associations seront réunies à la salle des fêtes le samedi 9 septembre de 14 h à 18 h pour vous renseigner. Venez nombreux!

Standard: 05 34 27 28 50 Télécopie : 05 34 27 28 51

Secrétariat Général — Services financiers : 05 34 27 28 52 Etat-civil : 05 34 27 28 50

Adjoint aux travaux Pierre GAGLIONE: 05 34 27 28 57

Adjoint aux affaires scolaires, développement durable et social Herveline JACOB : 05 34 27 28 53

Adjoint cérémonies Jean RUBIO: 05 34 27 28 54